



Retenue abusive de dépôt de garantie ?

Par **AllecS**, le **29/05/2014** à **17:56**

Bonjour,

J'ai quitté mon appartement après 5 ans de location. Lors de l'état des lieux, tout était parfait hormis la vasque qui était fêlée (j'y ai fait tomber un flacon de parfum). Cela a été noté et je trouve tout à fait normal de payer une retenue pour son remplacement.

Seulement voilà, après plusieurs semaines l'agence me rembourse une partie du dépôt de garantie et justifie le montant de la retenue en me joignant une impression d'un site internet avec un meuble complet en plus de la vasque.

Le meuble n'a pas du tout été abîmé (usure normale) et il n'y a aucune raison de la remplacer.

La vasque est un modèle basique de couleur blanche, taille standard encastré.

N'est-ce pas abusif de vouloir en profiter pour changer le meuble ?

Une copie de page web ou de catalogue suffit-elle ?

Ne doivent-ils pas me fournir un devis, une facture ?

Quel recours ?

merci beaucoup.

Par **HOODIA**, le **29/05/2014** à **19:04**

Bonjour,

En remplaçant la vasque (dans la mesure où elle existe encore ?) vous auriez évité le changement complet de l'ensemble et le déplacement de l'homme de l'art.

Par **janus2fr**, le **29/05/2014** à **19:35**

Bonjour,

Ceci dit, vous avez parfaitement raison, AllecS. Si seule la vasque est abîmée, seul son remplacement peut vous être compté, pas le meuble en dessous, le carrelage au dessus, la peinture des murs et le luminaire de la salle de bain (j'exagère volontairement bien sûr).

De plus, la retenue doit être "justifiée". La jurisprudence a, depuis longtemps, déterminé que cette justification ne pouvait être que facture ou devis.

Par **AllecS**, le **30/05/2014** à **11:08**

Hoodia, il est vrai que j'aurais pu faire les choses moi-meme et puis apres, adviene que pourra, il suffit que ca tienne 2 mois et puis voila... Non, serieusement. Je ne suis pas plombier donc ca serait chez moi j'aurais fait venir un homme de l'art comme vous dites, la question n'est pas là.

Comme je dis, la vasque est un modele blanc standard, pour les raccords de plomberie je pense que c'est aussi le cas...

Je pense que je vais leur demandé un devis ou une facture par Irar (encore des frais) à défaut (sous quel delai?) ils doivent tout me rembourser? sinon comment les faire revenir sur le montant retenu?

bien cdt